

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2025

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2115)

Adopté

N° AS439

AMENDEMENT

présenté par
M. Hetzel, rapporteur

ARTICLE 4

I. – À la deuxième phrase de l’alinéa 6, substituer aux mots :

« de ces »,

les mots :

« des ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, après le mot :

« organismes »,

insérer les mots :

« de leur réseau ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.